Département du Secrétaire de la Province de Québec

BUREAU DES STATISTIQUES

1923

A.—Désignation

1. Nom officiel de la municipalité Village St Gustache sur le Lac
2. Comté municipal de Deux-Montagnes

	Réponses
B.—Superficie et population	
3. Superficie totale de la municipalité (en acres)	1128
4. Nombre de personnes résidant dans la municipalité le 30 juin 1923 (hommes, femmes et enfants) en vertu de l'art. 654, paragraphe 14, du Code Municipal	1377
C.—Voirie	
5. Longueur (en milles) des chemins publics dans la municipalité	4
6. Longueur (en milles) des chemins de terre améliorés	0
7. Longueur (en milles) des chemins macadamisés	4
8. Longueur (en milles) des chemins gravelés	0
9. Longueur (en milles) des trottoirs sur les chemins publics	0
D.—Constructions nouvelles	
10. Nombre de maisons construites en 1923	10
11. Valeur totale de ces maisons	$7000.
12. Nombre d'usines érigées en 1923	0
13. Valeur totale de ces usines	0
E.—Assiette de l'impôt	
14. Nombre de personnes tenues de payer des taxes dans la municipalité d'après le rôle de perception	295
15. Nombre d'acres de terre imposables	1128
16. Valeur estimée des biens-fonds imposables et imposés	$286320
17. Valeur estimée des biens-fonds imposables, mais exemptés temporairement	$ 0
18. Valeur estimée des biens-fonds non-imposables (biens de fabrique, des commissions scolaires, des institutions religieuses, d'enseignement et de charité, du gouvernement, etc.)	$ 0
19. Valeur estimée des biens imposables et imposés en vertu des arts. 698 et suivants du C. M. pour les municipalités rurales, et arts. 5732 et suivants des S.R.Q. (1909), pour les cités et les villes	$ 0
20. Taux par $100 de la répartition générale pour l'année 1923 ①	$ 0.90
21. Taux par $100 des répartitions spéciales pour l'année 1923 ①	$ 0
F.—Propriétaires et locataires des terrains	
22. Terrains possédés en propriété, en acres	1128
23. Terrains possédés en location, en acres	0
24. Terrains de la Couronne, non vendus ou non concédés	0
Total ② des terrains, en acres	1128
G.—Classification de la surface des terrains	
25. Terrains améliorés, (terre cultivée ou labourée) en acres	838
26. Terrains non améliorés, (terre défrichée mais qui n'a pas été labourée) en acres	10
27. Terrains en forêt, en acres	50
28. Terrains marécageux et rochers, en acres	20
29. Terrains incultes, lacs, rivières, chemins, routes, en acres	30
30. Terrains divisés en emplacements	180
Total ③ des terrains, en acres	1128

① Exemple; vingt-cinq centins par cent piastres—$0.25
② Ce total doit égaler la superficie inscrite vis-à-vis le No 3.
③ Ce total doit égaler la superficie inscrite vis-à-vis le No 3 ainsi que la somme des Nos 22, 23 et 24

C

RECETTES

Argent encaissé du 1er janvier au 31 décembre 1923

	$	cts.
Recettes ordinaires:		
Arrérages de taxes (générales et spéciales) y compris les intérêts (montant reçu)	314	46
Taxes générales pour 1923 (montant reçu)	1941	27
Taxes spéciales pour 1923 (montant reçu)	0	
Taxes en vertu de l'art. 402, du C. M.	0	
Taxes en vertu des articles 698 et suivants du C. M.	0	
Services d'utilité publique appartenant au conseil municipal (tels que aqueduc, égouts, gaz, éclairage électrique, téléphone, etc), revenu total (brut) de l'année	0	
Divers: argent provenant de toutes autres sources (emprunts exceptés)	354	18
Total des recettes ordinaires	2609	91
Recettes extraordinaires:		
Argent provenant de la vente de bons	0	
Argent emprunté sur obligations hypothécaires	0	
Emprunts temporaires (art. 784, C. M.) y comprise toute somme avancée par le secrétaire-trésorier	12032	91
Divers	0	
Total des recettes extraordinaires	12032	91
RECAPITULATION		
Recettes ordinaires	2609	91
Recettes extraordinaires	12032	91
Argent en caisse ou déposé à la banque le 1er janvier 1923 ①	0	
Grand total des recettes	14642	82

B

ACTIF AU 31 DECEMBRE 1923

Argent en caisse ou à la banque, le 31 décembre 1923 (surplus des recettes sur les paiements) ②	0	
Montant de toutes taxes quelconques non payées au 31 décembre 1923	635	61
Montant de toutes autres sommes d'argent dues au conseil municipal le 31 décembre 1923	0	
Valeur des biens-meubles appartenant au conseil municipal	100	00
Valeur des biens-fonds appartenant au conseil municipal	0	
Argent déposé pour **Fonds d'amortissement**	0	
Total	735	61

① Prière de bien insérer ici la balance au commencement de l'année fiscale.
② On doit insérer ici la balance qui apparaît à la fin du chapitre des paiements.

SE

PAIEMENTS

Argent déboursé du 1er janvier au 31 décembre 1923

	$	cts.
Paiements ordinaires:		
Administration générale: Salaires des employés du conseil	300	00
Papeterie, loyer, éclairage et chauffage	32	50
Poste et télégramme, frais de voyage, consultation	23	82
Entretien et assurance des bâtisses et meubles du conseil	0	
Conseil de Comté: Tout montant d'argent payé par le conseil	190	00
Fonds de bâtisses et des jurés: Montant payé	12	00
Assistance: Argent payé (secours) aux hôpitaux, aux institutions d'assistance, aux indigents, etc.	0	
Chemins, routes, cours d'eau, ponts et trottoirs: payé pour **entretien** pendant l'année.	500	00
Entreprises d'utilité publique: payé pour **entretien** et administration	0	
Intérêt: Montant payé sur tous les emprunts et dettes du conseil	210	80
Divers: Tous autres paiements et déboursés (emprunts exceptés)	4373	70
Total des paiements ordinaires	5642	82
Paiements extraordinaires:		
Entreprises d'utilité publique: Montant payé pour **achat** ou **construction**	0	
Remboursement total ou partiel des emprunts par bons ou obligations hypothécaires	0	
Amortissement: Argent déposé dans l'année pour payer les emprunts par bons ou obligations hypothécaires	0	
Remboursement des emprunts temporaires (art. 784, C. M.)	9000	00
Total des paiements extraordinaires	9000	00
RECAPITULATION		
Paiements ordinaires	5642	82
Paiements extraordinaires	9000	00
Argent en caisse ou déposé à la banque le 31 décembre 1923 ①	0	
Grand total des paiements	14642	82

N

PASSIF AU 31 DECEMBRE 1923

Montant des bons émis par le conseil et non rachetés	0	
Montant des emprunts par obligations hypothécaires	0	
Montant des emprunts temporaires	3032	91
Montant de toutes les autres dettes du conseil (moins les emprunts au gouvernement pour les chemins)	0	
Intérêt échu et dû au 31 décembre 1923 sur les emprunts et dettes du conseil y compris les intérêts dus sur les emprunts au gouvernement pour les chemins	0	
Total	3032	91

① **Prière de bien insérer ici la balance à la fin de l'année fiscale.**

H.—Services d'utilité publique appartenant à la Corporation municipale

	Coût de construction ou d'achat à date
1. Eau: aqueduc et égouts	0
2. Gaz	0
3. Eclairage	0
4. Téléphone	0
5. Autres services (les énumérer)	0
Total	0

I.—Cotisation spéciale dans les cités et villes

	Taux pour cent
1. Taxe d'eau	0
2. Taxe scolaire ①	0
3. Taxe d'affaires	0
4. Taxe personnelle	0
5. Taxe d'occupant (propriétaire ou locataire)	0
6. Autres taxes spéciales (les énumérer avec le taux)	0

Fait et certifié à St Eustache le 24ème jour de Janvier 1924

J. G. Bélisle
Secrétaire-Trésorier. ②

(Adresse postale)

Comté de

① S'il y a deux taux, les inscrire à la suite, en les distinguant.
② Prière d'écrire votre nom *lisiblement* afin d'éviter les erreurs.

1923

BUREAU DES STATISTIQUES

Secrétariat de la Province
Québec

RAPPORT
DE LA
Municipalité
DE

Village St Eustache sur le Lac
(Nom officiel)

Comté de Deux Montagnes
(Comté municipal)

J. A. Caron
(Inscrire le nom du Maire de 1923)

J. G. Bélisle
(Inscrire le nom du Sec.-Trésorier de 1923)

Ce rapport doit être rempli et retourné avant le 1er février 1924

OBSERVATIONS ①

① Cet espace est réservé au Secrétaire-Trésorier pour y inscrire les observations qu'il jugera bon de faire.